



école primaire de Jean-Gui, la tanne

032 489.21.26 - direction@eplatanne.ch - www.eplatanne.ch

Concept d'enseignement par immersion

Version provisoire

16 juin 2022

1. L'organisation du projet

1.1 La situation de notre école

Notre établissement est une petite structure dynamique, ayant de nombreux projets pour soutenir les enfants dans leurs besoins. Le cadre unique ainsi que de petits effectifs permettent l'expérimentation.

Notre école a la particularité d'accueillir aussi bien des élèves francophones que germanophones.

Les enseignant.e.s et la direction partagent une vision de l'enseignement identique ainsi que des valeurs telles que la communication, la collaboration et la coopération.

1.2 La mise en place du projet

Aux vues des effectifs et pour rendre la collaboration avec les communes plus attractive, le projet a été initié en novembre 2021, lors de la séance de la communauté scolaire, grâce à une suggestion de l'inspection scolaire.

Il a ensuite été approuvé par la commission scolaire en février 2022.

Il débutera à la rentrée d'août 2022 et concernera tous les élèves (3^e à 8^e).

Pour mener à bien ce projet, les enseignant.e.s ont été consulté.e.s à plusieurs reprises. Elles/Ils sont soutenu.e.s par une mesure d'accompagnement dispensée par la HEP-BEJUNE, en la personne de Mme Régine Roulet. Cette mesure peut être renouvelée en cas de besoin.

1.3 Les porteurs du projet

L'enseignement par immersion est un projet de la commission scolaire, soutenu et développé par la direction et les enseignant.e.s.

La commission scolaire est régulièrement informée de l'évolution du projet et peut donner son appréciation. Elle approuvera le concept final. L'élaboration de ce dernier et ainsi que sa mise en œuvre sont du ressort de la direction d'école.

1.4 La planification du projet

- avril à juin 2022 : accompagnement des enseignant.e.s par la HEP-BEJUNE
- fin juin 2022 : version provisoire du concept
- juillet 2022 : informations aux parents
- dès août 2022 : mise en œuvre du concept provisoire
- 2022/2023 : accompagnement HEP-BEJUNE , formation continue, test de

- nouveaux moyens bilingues de musique, diverses rencontres et discussions
- avril-juin 2023 : rédaction du concept définitif, après consultation de la commission scolaire, de la direction et des enseignant.e.s.(cf 6.L'évaluation du projet)
- juin-juillet 2023 : approbation définitive du concept d'enseignement par immersion par la commission scolaire. En attendant, le concept provisoire fait foi.

1.5 La direction

Le pool général d'une école peut être augmenté si un enseignement par immersion est organisé dans un établissement. Les modalités d'augmentation sont définies dans la législation sur le statut du corps enseignant.

2. Les objectifs du projet

Les particularités de l'école ont naturellement fait que notre choix se porte sur l'enseignement en immersion réciproque.

La part d'immersion en allemand standard s'élevant à 3 leçons/semaine avec l'ensemble des élèves, il a été choisi de la renforcer en institutionnalisant différents rituels en langue allemande.

L'immersion en français, fonctionnement normal de l'école, est organisée sur le reste du temps scolaire et reprendra les usages et les aides instituées pour l'immersion en allemand (posters, consignes gestuelles, documents de référence, ...)

2.1 Les objectifs généraux

- Offrir aux élèves un cadre et un environnement pédagogiques exceptionnels.
- Eveiller les élèves à l'apprentissage de l'allemand standard et du français en immersion réciproque.
- Permettre aux élèves de vivre leur langue cible dans des situations scolaires, mais aussi au quotidien.
- Encourager et permettre un apprentissage précoce de l'allemand et du français en parallèle.
- Développer rapidement des compétences de compréhension et de production orales dans les deux langues cibles.

2.2 Les objectifs minimaux par demi-cycle en langue cible

➤ Au cycle 1, en 3^e et 4^e

- comprendre
- exécuter
- s'exprimer par mots isolés, ou chunks*
- chanter des chansons et dire des poèmes
- reconnaître et progressivement lire des textes
- copier et progressivement écrire des textes par permutation d'éléments

➤ Au cycle 2, en 5^e et 6^e

- comprendre
- exécuter
- s'exprimer par mots isolés, ou chunks*
- chanter des chansons et dire des poèmes
- lire des textes
- écrire des textes
- entrer dans l'apprentissage de l'allemand en tant que discipline

➤ **Au cycle 2, en 7^e et 8^e**

- comprendre
- exécuter
- s'exprimer avec des phrases simples sur des sujets familiers
- écrire des textes simples sur des sujets familiers
- interagir avec ses enseignant.e.s et camarades sur des sujets familiers et scolaires

* *chunks* : phrases apprises/mémorisées sans explication ; éléments de communication à utiliser en contexte.

3. Fonctionnement de l'école

3.1 Le choix de la langue cible.

Dans le canton de Berne, les langues cibles d'un enseignement par immersion sont le français et l'allemand standard.

Notre établissement est une école accueillant une majorité d'élèves germanophones (suisse alémaniques) dispensant un enseignement en français, ce qui constitue une première immersion.

Les élèves francophones auront l'occasion de vivre une immersion en l'allemand standard pour une moindre mesure.

Le dialecte n'est pas retenu comme langue de communication scolaire.

3.2 Les disciplines

Les enseignant.e.s ont choisi de proposer l'enseignement par immersion en allemand dans les branches suivantes :

- éducation musicale
- éducation physique

Cet enseignement sera dispensé par une seule enseignant.e qui sera la référence linguistique pour les élèves.

Afin de respecter les besoins des élèves, il leur sera possible de recourir à leur langue 1 (L1) en cas de nécessité ou de blocage.

3.3 Le nombre de leçons

Selon le document « Dispositions générales complétant le plan d'études romands » (PER) version de 2019, *deux leçons constituent un minimum à assurer pour que s'installent correctement les compétences de compréhension attendues.*

Notre projet a retenu trois périodes (2 en éducation physique et 1 en éducation musicale) à l'horaire en plus des rituels institutionnalisés en allemand.

En fonction du succès rencontré, le nombre de leçon pourra être adapté.

3.4 Le plan d'étude

Les enseignant.e.s suivront les objectifs du *Plan d'Etude Romand* (PER).

4. Le corps enseignant

Afin d'assurer la réussite de ce projet, tout.e.s les intervenant.e.s doivent être partie prenante et soutenir le développement langagier de tous les élèves, dans toutes les disciplines.

4.1 Les compétences

- diplôme d'enseignant.e adapté au degré scolaire
- compréhension de la langue partenaire
- disposition à collaborer au développement de l'école et de son fonctionnement
- fort intérêt pour l'enseignement bilingue

Les compétences attendues des intervenant.e.s en langue cible devraient correspondre au niveau C1 du Portfolio européen des langues. Pour les autres intervenant.e.s le niveau B2 est accepté.

4.2 La formation initiale et continue

Dans les dispositions générales du PER, il est écrit *qu'une formation initiale d'une journée consistant à présenter les bases d'un enseignement par immersion constitue un minimum à respecter absolument*. Cette possibilité n'ayant pas pu être offerte à notre établissement, notre école a pu bénéficier d'un accompagnement par la HEP-BEJUNE, qui se poursuivra dans le temps, en fonction des besoins des enseignant.e.s et de la direction.

L'enseignant.e référent.e axera sa formation continue dans ce domaine. En effet, avec notre projet d'enseignement par immersion, elle bénéficiera de formations, proposées par la HEP-BEJUNE, destinées exclusivement aux enseignant.e.s des classes ou dispositifs bilingues.

Durant l'année scolaire 2022/2023, l'enseignant.e concerné.e testera les nouveaux moyens d'enseignement d'éducation musicale pour les classes bilingues.

4.3 La décharge du corps enseignant

Le projet doit être mené avec les mêmes ressources. Il n'est pas prévu de décharge pour le corps enseignant, malgré le fait que cela implique un surcroît de travail. Ce travail peut être assimilé aux conditions particulières d'une école.

5. L'évaluation des élèves

Les compétences définies au point 2.2 (Les objectifs minimaux par demi-cycle en langue cible) seront évaluées de manières formatives. La forme reste encore à définir.

Les objectifs du *Plan d'Etude Romand* (PER) demeurent en français et allemand : l'évaluation sommative des élèves se basera sur ces éléments-là.

6. L'évaluation du projet

Une évaluation interne sera faite au printemps 2023 auprès de tous les partenaires de l'école (élèves, parents, enseignant.e.s, direction d'école, membre de la commission scolaire), l'expertise de la HEP BEJUNE pourra être mobilisée.

Cette évaluation permettra d'apporter des améliorations ou des changements en cas de besoin et servira à l'élaboration du concept définitif.

7. La bibliographie

- Concept de Filière Bilingue primaire (FiBi) à Bienne (2019)
- Plan d'études romand (PER) et Dispositions générales complétant le PER, mai 2019.
- Ordonnance sur le statut du personnel enseignants (OSE)